

8 Société et Culture

Ici et ailleurs

• Grippe aviaire
Treize pays européens touchés



Treize pays européens dont la France sont affectés par le virus de la grippe aviaire H5N8, selon le ministre français de l'Agriculture Stéphane Le Foll. "Les mesures de biosécurité seront appliquées avec toute la sécurité nécessaire", a-t-il assuré, en précisant que des "abattages massifs" avaient lieu également dans d'autres pays européens. Outre la France, des cas ont été détectés dans 12 pays européens sur des oiseaux sauvages, 8 pays dans des élevages, et 3 pays dans des zoos ou réserves d'animaux captifs, selon la plate-forme européenne d'épidémiologie santé animale. Un même pays a parfois des foyers détectés dans les trois catégories. Selon un tableau récapitulatif publié par le site, la Hongrie serait le pays le plus touché avec 120 foyers de virus H5N8 détectés dans des élevages et 4 cas sur des oiseaux sauvages.

• Maternité
Premier bébé à partir de 3 ADN

Le Royaume-Uni est devenu, hier, le premier pays à autoriser la conception de bébés à partir de l'ADN de trois parents dans un but thérapeutique, après le feu vert du comité d'éthique britannique. La technique expérimentale consiste à combiner les ADN de deux femmes et d'un homme pour éviter la transmission d'une maladie héréditaire maternelle.

• Technologies
Super Mario sur l'Apple Store

Super Mario, personnage vedette de Nintendo, était attendu, hier, avec grande impatience par les aficionados comme l'une des dernières applications pour iPhone et iPad, disponibles sur l'Apple Store. Le pionnier japonais du jeu vidéo a confirmé une mise en ligne dans plus de 150 pays.

• Média

Century Fox rachète Sky
Le géant américain des médias 21st Century Fox de la famille Murdoch a annoncé, hier, qu'il allait débours 14,8 milliards de dollars pour acheter l'intégralité du groupe de télévision britannique Sky. Selon les termes de l'accord, les actionnaires de Sky recevront 10,75 livres par action en numéraire de la part de Fox, qui possédait déjà 39% du groupe britannique.

Rassemblés par AJT

Justice/Revendications des magistrats

Le ministre annonce des avancées

Christian KOUIGA

Libreville/Gabon

La rencontre d'hier, dans l'enceinte du palais de Justice de Libreville, a permis au ministre d'éclairer la lanterne des magistrats sur les avancées déjà enregistrées concernant les six points de leurs revendications.

« Il m'a paru utile de venir vers vous aujourd'hui, pour vous informer, de vive voix, des démarches que j'ai déjà entreprises auprès des administrations et autres services compétents, en vue du règlement des six points de revendications qui m'ont été présentés par votre syndicat, le Synamag (...) J'ai opté pour cette démarche, parce que j'estime que des échanges directs sont porteurs dans les négociations. »

C'est en ces termes que le ministre de la Justice, Alexis Boutamba Mbina, a entamé, hier, son échange avec les magistrats. La rencontre au palais de justice a été l'occasion de réaffirmer la volonté du gouvernement de trouver des solutions aux revendications des magistrats.



Photo : Adjat Ntoutoume

Le ministre de la Justice échangeant avec quelques présidents des Cours au terme de sa communication.

Lesquels portent sur six points saillants, à savoir : la non application aux magistrats hors catégorie du décret 0404 du 20 août 2015 fixant le régime des rémunérations des agents civils de l'Etat et portant reclassement; le paiement des costumes d'audiences; la mise à disposition des bâtiments devant abriter les tribunaux administratifs de Port-Gentil et de Franceville; l'attribution de l'immeuble de Batterie IV, qui abriterait les juridictions spéciales à la Cour d'appel administrative et au Tribunal administratif de Libreville; l'équité dans le règlement de la Prime d'incitation à la performance (PIP) et, enfin, la nomina-

tion des magistrats de l'ordre judiciaire dans l'ordre administratif.

Le ministre a déclaré, pour ce qui est du premier point, que des démarches ont été entreprises avec succès pour la "libération" effective des locaux de Batterie IV au profit du ministère de la Justice, afin d'accueillir les deux juridictions susmentionnées qui manquent des locaux. Les pouvoirs publics ayant pris l'engagement d'affecter ailleurs le ministère de l'Egalité des chances.

S'agissant des juridictions administratives de Port-Gentil et de Franceville, il a présenté les photos des deux locaux trouvés. Dans la capitale économique, et



Photo : Adjat Ntoutoume

Le président du Synamag, M. Nguema Ella : "nous apprécions l'approche initiée par le garde des Sceaux".

grâce au concours du maire Bernard Aperano, l'ancien siège de la BIAO a été retenu pour abriter l'institution locale. Des logements d'astreinte ont aussi été trouvés. Selon le garde des Sceaux, les devis des travaux de réfection ont déjà été établis et les conventions de règlement en voie de signature. A Franceville, la juridiction administrative va hériter les locaux de l'ancienne mairie.

CONVENTION • Au sujet des costumes d'audience, une dotation exceptionnelle de plus de 350 millions a été obtenue. Selon le ministre, la convention venait d'être signée entre le ministère du Budget et un fournisseur. « Sur cette question, je reste en attente des mensurations que le bureau du Synamag a promis d'apporter. »

Sur la problématique sur la nomination des magistrats de l'ordre judiciaire dans l'ordre administratif, le ministre a dit veiller à ce que, lors des travaux préparatoires du Conseil supérieur de la magistrature, l'étalement entre les ordres des

juridictions soit respectée en matière de propositions et de nominations.

Sur l'application du nouveau système des rémunérations (décret 0404), applicable aux magistrats hors hiérarchie, Alexis Boutamba Mbina a relevé que ce groupe comprend des magistrats en solde forfaitaire et des magistrats en solde indiciaire. En d'autres termes, que l'application de cette réforme doit préalablement tenir compte des impacts liés à cette dualité. Pour plus d'impacts positifs dans l'aboutissement des six points soumis, et d'autres aussi contenus dans le cahier des revendications, Alexis Boutamba Mbina a demandé aux magistrats de mettre un peu d'eau dans leur vin. Entendu, a-t-il dit, que « le propre d'une négociation c'est de parvenir, dans un climat apaisé et de confiance mutuelle, à des compromis. » A un juste milieu.

Le Synamag et sa base feront le tour la question avant de se prononcer sur la nouvelle conduite à tenir.

Chronique littéraire

Bob Dylan : fin de partie

LE feuilleton vient de connaître son épilogue. Bob Dylan ne s'est pas rendu à Stockholm, finalement. Les critiques avertis l'avaient pressenti et l'avaient pronostiqué. A la grande joie peut-être de tous ces écrivains qui avaient dénoncé l'attribution d'un tel prix à un tel personnage. Gary Shteyngart étaient de ceux-là, qui eurent des réactions presque rageuses, allant jusqu'à lâcher des bombes comme : "Je comprends totalement l'Académie des Nobel. Lire des livres, c'est difficile." Mais tout cela, c'était le 13 octobre 2016.

Aujourd'hui, par sa posture, le chanteur américain est d'une certaine manière resté fidèle à lui-même. Il est demeuré conforme à l'idée que beaucoup se font de l'image d'un artiste en symbiose avec son art : l'homme est son art, l'homme vit son art, l'homme est éternellement dans son art.

Bob Dylan rappelle par certains côtés nombre de philosophes de l'Antiquité, qui ne se détachaient pas de leurs démarches philosophiques, s'opposant au chercheur qui doit tenir à distance l'objet de sa recherche pour faire preuve d'objectivité. Bob Dylan est un artiste, au sens plein du terme. Un homme de conviction, quand bien même il serait regardé comme un marginal, nous voudrions dire un original. Des hommes comme lui, on en trouve encore. Présents ou absents, ils font toujours l'événement, dès lors qu'ils sont au centre de l'attention ou des enjeux. Le 10 décembre dernier, cela s'est encore fait ressentir. Comme quoi, l'artiste américain n'avait pas besoin de se trouver en Suède pour marquer les esprits.

Dans sa lettre de remerciement succincte envoyée à l'Académie suédoise pour lecture publique, l'homme ouvre son propos par un "Bonsoir, tout le monde". Une lettre

simple, mais puissante. Car elle pose un problème sérieux digne d'intéresser les décideurs du jury du Nobel ainsi que tous les acteurs des champs littéraires du monde entier. Dylan prend la peine de soulever un problème fondamental : ses chansons appartiennent-elles à l'histoire de la littérature ?

Puis, il précise ce qui suit : « J'étais sur la route quand j'ai reçu cette surprenante nouvelle, et j'ai eu besoin d'un peu de temps pour y réfléchir. J'ai pensé à William Shakespeare, la grande figure littéraire. Je pense qu'il se voyait comme un dramaturge. L'idée qu'il écrivait de la littérature n'a pas pu lui passer par la tête. Ses mots étaient écrits pour la scène. Destinés à être dits, et non lus. Quand il écrivait "Hamlet", je suis certain qu'il pensait à diverses choses : qui sont les bons acteurs pour ce rôle ? Comment cela doit-il être mis en scène ? Est-ce que je veux vraiment que ça se passe au Danemark ? Son ambition artistique était sans aucun doute au premier plan dans ses pensées, mais il avait aussi des problèmes plus terre-à-terre à résoudre. Les finances sont-elles solides ? Y aura-t-il de bonnes places pour mes mécènes ? Où est-ce que je vais trouver un crâne humain ? Je parie qu'il était on ne peut plus loin de se demander : est-ce de la littérature ? »

La réflexion est profonde, on le voit. Elle ne tombe pas du ciel, on le sent. Elle est à mettre en parallèle avec les tourments quotidiens personnels de Dylan, qu'il exprime en ces termes : « Qui sont les meilleurs musiciens pour accompagner ces chansons ? Est-ce que j'enregistre dans le bon studio ? Cette chanson est-elle dans la bonne tonalité ? (...) Pas une seule fois je n'ai eu le temps de me demander : mes chansons sont-elles de la littérature ? »
Bonsoir, Bob Dylan.



RN